

Standard FCI N° 138/ 02.04.2001 / F

CHIEN DE BERGER DES PYRENEES A FACE RASE



TETE : Elle est garnie de poils courts et fins (d'où la dénomination « face rase »). Le museau est un peu plus long que celui du berger des Pyrénées à poil long ou mi-long.

CORPS : Il est un peu plus court que celui du berger des Pyrénées à poil long, il se rapproche du format inscriptible dans un carré.

MEMBRES : Ils portent un poil ras avec une légère frange de poil aux antérieurs et une culotte aux postérieurs.

Le pied est à la fois plus serré et plus cambré que celui du berger à poil long.

Les angulations sont plus ouvertes dans cette variété.

POIL : Sur le corps, le poil est mi-long ou moins que mi-long. Il atteint sa plus grande longueur sur le cou et au garrot (6-7 cm), et sur la ligne médiane du dos (4-5 cm).

ALLURES : Aux allures, le berger des Pyrénées à face rase à une prise de terrain moindre que celle du poil long.

TAILLE : Mâle : 40 à 54 cm.
Femelle : 40 à 52 cm.

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien être du chien. Les défauts et défauts éliminatoires sont les mêmes que ceux indiqués pour la variété à poil long, sauf en ce qui concerne le poil et les proportions.

Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié.

N.B. : Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.

